



Agglo du Pays de Dreux  
4 rue de Châteaudun – BP 20159  
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00  
[www.dreux-agglomeration.fr](http://www.dreux-agglomeration.fr)

---

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

---

RESSOURCES  
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DE LA VIE  
INSTITUTIONNELLE

**Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure-et-Loir (SMCTCEL)**

Rapporteur : Christophe LE CICLÉ  
N°CC2026-080

---

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	106
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	0
Votants	111
Secrétaire de séance : Alain CAPÉLAN	

L'an 2026, le 27 avril à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de l'agglomération du Pays de Dreux.

**Étaient présent(e)s :**

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉLAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauches) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMIN (Dreux) ;

Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphane DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINI (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

**Étaient absent(e)s excusé(e)s :**

Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet).

**Pouvoir(s) :**

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

**Il a été exposé,**

La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux est l'autorité organisatrice de la mobilité, conformément aux dispositions des articles L.1231-1 et suivants du code des transports.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération adhère au Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure-et-Loir (SMCTCEL) dont l'objet est d'assurer la coordination et l'harmonisation des services de transports existants ou à venir entre les différentes autorités organisatrices à l'échelle départementale, en optimisant les déplacements et les services de transport collectif pour l'ensemble des usagers.

Le SMCTCEL est un syndicat mixte ouvert dont l'objectif principal est de favoriser et de développer la coordination et l'intermodalité des déplacements sur l'ensemble du département d'Eure-et-Loir.

Il regroupe les trois autorités organisatrices de la mobilité dans le département :

- la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;
- la Communauté d'agglomération de Chartres Métropole ;
- et la Région Centre-Val de Loire, qui a remplacé le Département d'Eure-et-Loir en tant que membre du SMCTCEL depuis le 1er janvier 2017.

Conformément à l'article 7.1 des statuts du syndicat, le comité syndical est composé de délégués désignés par les assemblées délibérantes de ses membres et comprend, pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, deux (2) délégués titulaires et deux (2) délégués suppléants.

Les statuts du syndicat ne précisant pas les modalités de désignation des représentants par ses membres, il convient d'appliquer celles retenues par le conseil communautaire dans la délibération précédente.

Considérant l'ensemble de ces éléments il est proposé de désigner les deux (2) délégués titulaires et deux (2) délégués suppléants de la Communauté d'agglomération au sein du comité syndical.

*Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 5721-1 et suivants, L. 5211-1, L. 2121-21,  
Vu le code des transports notamment ses articles L. 1231-1 et suivants,  
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux approuvés par l'arrêté inter préfectoral n°DRCL-BLE-2026044-0001 du 13 février 2026,  
Vu les statuts du Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure-et-Loir (SMCTCEL),  
Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure-et-Loir (SMCTCEL),  
Vu la délibération du conseil communautaire du 27 avril 2026 fixant les modalités de désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein des syndicats mixtes ouverts.*

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (6 contre, 13 abstentions) :**

**ARTICLE 1 :** DIT que dans le silence des statuts du Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure-et-Loir (SMCTCEL), les modalités d'élection des représentants au sein des syndicats mixtes ouverts arrêtées par le conseil communautaire s'appliquent ;

**ARTICLE 2 :** **CONSTATE** qu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein du syndicat mixte de coordination des transports collectifs d'Eure-et-Loir, après appel de candidatures :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Evelyne DELAPLACE	Véronique BASTON
Philippe RIVE	Francis PECQUENARD

**ARTICLE 3 :** **DÉSIGNE EN CONSÉQUENCE** les élus appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure-et-Loir (SMCTCEL) comme indiqué ci-dessus ;

**ARTICLE 4 :** **AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier ces désignations au SMCTCEL.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :	<b>POUR EXTRAIT CONFORME</b> Dreux, le <b>29 AVR. 2026</b>
<b>29 avril 2026</b>	<b>Président</b> <b>Christophe LE DORVEN</b>
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	<b>Secrétaire de séance</b> <b>Alain CAPÉLAN</b>

